Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 937

Artikel: Kaspar Villiger et le droit des SA : toujours là au bon moment
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010881

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

alors parti en guerre, dans le sillage de Kurt Furgler, pour démolir une proposition désespérée de l'indépendant saint-gallois Franz Jaeger, que ce dernier a d'ailleurs retirée avant le vote.
En matière de développements spontanés, le conseiller fédéral Villiger poursuivra donc la grande tradition des radicaux, économisant leurs modestes talents oratoires, du genre Schaffner, Honegger ou Kopp — rien à voir avec les latins expansifs du style Nello Celio ou Delamuraz.

Flambeaux à reprendre

Mais l'homme de Pfeffikon/LU reprend aussi d'autres flambeaux: celui de l'accordéoniste Schlumpf et du cycliste Aubert, en y ajoutant le talent d'un trompettiste de jazz amateur et une assez large culture littéraire. Quant au cigare, qui lui donne l'air gentil d'un oncle Sam très rajeuni, il devra y renoncer, sauf en fin de repas au Schweizerhof ou dans ses déplacements en Jaguar blanche.
A noter, la force de caractère exigée par un tel renoncement. Bref, l'étoffe d'un chef, du Département militaire fédéral par exemple. ■

TAUX HYPOTHECAIRES

La remontée

(*yj*) En mai dernier, les banques réduisaient les taux hypothécaires, à contrecœur bien sûr et en jurant que la baisse serait transitoire. Dès la fin décembre, la rumeur d'une hausse se faisait plus précise, sous l'effet d'une inversion de tendances: depuis l'été 1988, les taux en vigueur sur le marché monétaire (placements à court terme, trois mois par exemple) avaient dépassé ceux des dépôts à plus longue échéance, tels les prêts hypothécaires. Dans la première quinzaine de janvier, les banques relevaient à deux reprises les taux de leurs dépôts à terme fixe, qui passaient de 4 1/4 à 4 3/4%.
Du coup, le relèvement des taux hypothécaires devenait inévitable. L'UBS prenait les devants en préconisant une augmentation d'un demi pour-cent d'un coup soit, selon la règle admise sous le règne du surveillant des prix Léo Schürmann (1973-75), une hausse de 7% des loyers, dès l'automne prochain au plus tard.
La soudaineté et l'ampleur de la mesure ont frappé l'opinion à juste titre. Mais sur le moment, un fait a échappé qui vaut son pesant de modification des rapports de force: jusqu'ici, la procédure en cas de modification des taux hypothécaires passait par une décision de la convention de place zurichoise, emmenée en telle occurrence par la Banque cantonale de Zurich (BCZ); les autres marchés suivaient, de même que les banques commerciales, dans les 24 à 48 heures. Or cette fois, l'UBS se profile comme leader, rôle que sa qualité de plus important créancier hypothécaire du pays lui permet de jouer désormais.

La vraie concurrence des banques cantonales

Voilà de quoi ouvrir enfin les yeux des banques cantonales. Elles, que l'Association suisse des banquiers a envoyées — en vain — en première ligne pour combattre la rémunération des avoirs sur comptes de chèques postaux privés, devraient enfin identifier leur véritable concurrence: elle se situe bel et bien du côté des grandes banques commerciales, qui n'hésitent pas, quand cela les arrange, comme dans le domaine hypothécaire, à déborder sur les marchés que les établissements cantonaux croient naïvement pouvoir travailler en priorité.
Notons encore que le Conseil fédéral devrait se prononcer dans les mois à venir sur la seconde initiative des consommatrices, qui vise essentiellement les taux hypothécaires. En attendant, les sept Sages sortent de leur réserve pour tancer les propriétaires et leur rappeler que peu d'entre eux ont répercuté sur les loyers la dernière baisse en date, de 1/4 de point.

P.S. moralisateur: la Banque cantonale zurichoise est mal récompensée de l'engagement pris auprès de la Banque nationale; elle avait dit sa volonté de ne pas suivre sans délai le signal donné par la hausse des taux indicateurs. L'UBS, elle, n'a pas eu de tels égards, ce qui a contraint Markus Lusser, président du directoire de notre banque centrale, à multiplier ces derniers jours les interviews pour affirmer que ladite banque assumait toutes les conséquences de sa lutte contre l'inflation renaissante. ■

KASPAR VILLIGER ET LE DROIT DES SA

Toujours là au bon moment

(*yj*) Au Conseil national en septembre 1985, comme au Conseil des Etats trois ans plus tard, Kaspar Villiger s'est déployé dans le débat sur la révision du droit des S.A, sans l'emporter sur l'essentiel à ses yeux, en ces temps d'intégration européenne, à savoir l'ouverture aux partenaires/actionnaires étrangers. Les procédures d'enregistrement prévues pour freiner les OPA malveillantes pourraient entraver le développement des groupes aux activités transfrontières, lesquels ne se gênent pas pour prendre leurs dispositions à toutes fins utiles, comme l'a fait récemment Nestlé.
A noter que la presse économique et certaines organisations, Vorort et banquiers en tête, mettent tous leurs espoirs dans le Conseil national, qui vient d'entamer en commission la procédure d'élimination des divergences. De son côté, Kaspar Villiger pourrait inciter le Conseil fédéral à assouplir sa position dans un avenir plus ou moins lointain. Dans cette prometteuse perspective, le Vorort estime qu'il est urgent d'attendre ou, comme on dit à la *NZZ*, de «faire une pause» dans le traitement du dossier déjà ancien de la révision de l'actuel droit des S.A., qui remonte, rappelons-le, à 1936.
Détail piquant ou coïncidence significative: la *NZZ* du 28/29.1.1989, qui réclame ladite pause en page 33, consacre une pleine page, la 23e, dense et soignée comme il convient, au candidat Villiger. Histoire sans doute de faire savoir qui va continuer de gouverner dans ce pays.